

MAIRIE DE CHATELNEUF

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : mairie@chatelneuf-jura.fr

Compte rendu de la séance du 12/01/2023

CM Exceptionnel DECI

Salle de la Mairie

580 rue Principale

Sont présents : Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1^{er} Adjoint), Jacques GIRARDOT (2^{ème} Adjoint) : Mesdames les conseillères : Catherine POINOT et Colette HUMBERT Messieurs les conseillers : Pascal FOMINE et Guillaume BLONDEAU

Sont absents : Mesdames Juline DOUCEY et Messieurs : Benjamin MITTAY, David SEILLER, Romain VIENOT,

Secrétaire de séance : Stéphane VANNOZ

ORDRE DU JOUR

- Création de 5 réserves DECI : attribution du marché de travaux.
- Ouverture des plis (3 entreprises) :
RUSTHUL TP en premier (choix conseillé)
DI LENA en second
ROGER MARTIN en troisième

1° Délibérations :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- Celle du 12/11/2021 retenant la proposition du Sidec du Jura pour la mission de maîtrise d'œuvre,

Considérant les résultats de la consultation lancée en procédure adaptée et le choix du pouvoir adjudicateur de retenir l'entreprise SAS ARNAUD RUSTHUL pour le lot unique de la consultation, pour un montant total de 224 780.63 € HT soit 269 736.76 € TTC,

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

1. Prend note du choix de l'entreprise ARNAUD RUSTHUL retenue pour ces travaux *pour un montant de 224 780.63 €HT soit 269 736.76€ TTC*
2. Autorise le Maire à passer le marché avec l'entreprise retenue,
3. Délègue au Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le Code de la Commande Publique nécessaires à la passation et l'exécution dudit marché, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget.
4. S'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt, et notamment à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et du FCTVA.

2° Questions diverses :

- Proposition de Mr BOURGEOIS pour vente des parcelles suivantes à la commune :
 - A 243 « sous les Échines » 75 a 40 ca
 - A 435 « La Chauffade » 04 a 30 ca
 - Pour la somme de : 4 500 €
- Finalisation de cette opération en cours.
- La réévaluation de la déclaration de voiries communales domaine public a été présenté au SIDEC à Mr BONHOMME pour une longueur totale de 20 772 ml.
 - Appareil à acheter pour l'Église et les Associations (accessoirement), choix pour le SONY à 220 euros à SUPER U.
 - Prochains RDV :
 - a. Vœux du maire à l'Espace SYAMOUR le 22/01/2023 à 15 h 00,
 - b. Réunion Habitat Inclusif le 30/01/2023 à 18 h 30 Espace SYAMOUR
 - c. Réunion de Conseil Municipal le 23/02/203 à 18 h 30 en Mairie,

Séance levée à : 20 h 00

Le 12/01/2023

Le Maire :
Bruno RAGOT

